



### 15 décembre : tous mobilisés pour la formation

#### SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire  
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise  
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro

Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

## Exigeons d'autres choix !

Assurer la démocratisation de l'école, garantir la réussite de tous les élèves, lutter contre l'échec scolaire nécessite une élévation du niveau de formation et de qualification des enseignants.

Enseigner est un métier qui s'apprend... sauf pour le ministre de l'éducation. Dans son projet de réforme, le ministère fait le choix d'une formation axée sur les savoirs disciplinaires.

Dès la rentrée prochaine les lauréats du concours 2010 auront la pleine responsabilité d'une classe alors qu'ils n'auront pas bénéficié de la formation professionnelle à laquelle ont actuellement droit les PE2.

La polyvalence, qui fait la spécificité du métier d'enseignant du primaire, est niée. Les disciplines scolaires du primaire sont renvoyées à l'année de stagiaire après le concours. De même, durant cette année de stagiaire,

la formation professionnelle est réduite à une simple adaptation à l'emploi, pour répondre aux besoins immédiats d'une responsabilité de classe. Le choc risque donc de s'avérer douloureux pour les lauréats des concours.

Ce projet marque également une volonté de mettre fin à l'existence des IUFM, à leur potentiel de formation et à toutes les recherches en éducation.

L'année dernière, après plusieurs semaines de mobilisations dans les universités et les IUFM, les ministres ont été contraints de reporter partiellement la mise en œuvre de la réforme en 2011 mais ont enclenché de fait le processus dès cette rentrée. Le gouvernement fait le choix d'une réforme controversée et du passage en force contre l'avis de tous les acteurs concernés. Elle s'inscrit dans une politique de réduction des dépenses publiques dont les effets sont désastreux pour les inégalités sociales.



## Mardi 15 décembre

## Réunion d'info syndicale

de 9h à 12h à l'IUFM  
Grand préfabriqué

**Chacun peut y participer : c'est un droit. Faites vivre ce droit !**

(Une attestation de présence vous sera remise lors de la réunion).

## Ensemble : débattons !

**« Refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix ! »**

- 1. Info syndicale à l'iufm de Cergy (9h à 12h)**
- 2. Rassemblement à l'iufm (12h à 13h)**
- 3. Manif de Jussieu à la Sorbonne (17h)**
- 4. Rassemblement à la Sorbonne (18h)**



SNUipp FSU  
Val d'Oise

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : [snu95@snuipp.fr](mailto:snu95@snuipp.fr)

site : <http://95.snuipp.fr>

# **Enseigner est un métier qui s'apprend !**

## **Communiqué intersyndical sur la réforme de la formation des enseignants**

### **Nous refusons la réforme actuelle de la formation des enseignants et exigeons d'autres choix !**

Les conditions de formation et les modalités de recrutement des enseignants actuellement en débat engagent l'avenir de notre système éducatif dans un contexte de renouvellement important de la profession. Cette réforme intéresse la société dans son ensemble : quels sont les besoins de notre système éducatif, quelles sont les conditions d'exercice de métiers essentiels pour l'avenir du pays mais aujourd'hui trop peu valorisés, quelles sont les besoins des élèves et des jeunes, quelle sera la formation pédagogique de ceux qui auront la responsabilité de former des millions de jeunes demain ?

### **Enseignants, étudiants, parents, élèves : nous sommes tous concernés !**

Pourtant, malgré l'importance de ce dossier qui constitue un véritable choix de société, le gouvernement a fait le choix d'une réforme controversée et du passage en force. Au lieu de profiter du report d'un an de l'application complète de la réforme obtenu par la mobilisation de l'an dernier pour mettre en place une réelle concertation destinée à l'élaboration d'une réforme partagée, Luc Châtel et Valérie Pécresse ont rendu leurs derniers arbitrages contre l'avis de tous les acteurs concernés (étudiants, lycéens, parents, enseignants, enseignants-chercheurs, IUFM, universités...). Nous dénonçons l'absence de réelle concertation et le mépris du dialogue social dont font preuve les ministres.

Nos organisations jugent inacceptables en l'état les orientations présentées le 13 novembre dernier qui confirment la mise en place d'une réforme régressive pour la formation des futurs enseignants et bouleverse l'organisation de l'offre de master dans les universités. Ces orientations vont à l'encontre d'une démocratisation de l'accès aux métiers de l'enseignement et s'opposent à l'amélioration de la qualité de la formation :

- la formation professionnelle des futurs enseignants est réduite à portion congrue alors qu'elle nécessiterait d'être renforcée afin de préparer les futurs enseignants à la diversité des missions qui leur sont confiées. Des lauréats au concours peuvent se retrouver devant des élèves sans avoir bénéficié de stages ni de formation professionnelle,

- l'articulation proposée entre concours et masters va non seulement rendre ingérable l'année de master 2 pour les étudiants (qui devront mener de front préparation des épreuves, mémoires de recherche, validation du master et éventuellement stage en responsabilité), mais elle s'oppose également à l'élévation du niveau de qualification en rendant impossible toute formation professionnelle et disciplinaire pendant l'année de M2,

- les IUFM sont cantonnés à l'éventuel encadrement des stages alors qu'ils constituent une composante essentielle de l'université au rôle, à l'expertise et aux compétences avérées, sur la formation initiale et continue des enseignants,

- aucun dispositif ambitieux d'accompagnement financier des étudiants n'est mis en place pour compenser l'allongement de la durée des études et le décalage du concours, écartant ainsi de nombreux étudiants issus des catégories sociales les moins favorisées de ces métiers.

Les organisations signataires exigent la remise à plat de la réforme impliquant le retrait des décrets concernant la formation des enseignants et des textes d'application déjà publiés et l'ouverture indispensable de réelles négociations. Elles revendiquent la mise en place d'une réforme de la formation des enseignants qui réponde aux besoins du système éducatif et permette une véritable formation professionnelle des futurs enseignants.

### **En conséquence, elles demandent :**

- une réelle amélioration de la formation de tous les enseignants et la reconnaissance de celle-ci par l'obtention d'un master,

- de revenir sur la place des épreuves d'admissibilité au cours du cursus actuellement prévue par la réforme afin de garantir une place des futurs concours compatible avec la conception de masters de qualité intégrant les dimensions disciplinaires et professionnelles nécessaires à l'exercice du métier et permettant la réussite des étudiants et une réelle réorientation de ceux ayant échoués aux concours,

- une évolution du contenu des épreuves des concours fixées nationalement en concertation avec les organisations représentatives permettant d'évaluer les futurs enseignants sur l'ensemble de leurs compétences disciplinaires et professionnelles indispensables à leur métier,

- un recrutement des futurs enseignants au même niveau pour tous les concours (PE, CPE, PLP, CAPET, CAPES, CAPEPS),

- un cadrage national des masters dits « intégrés » garantissant l'articulation entre une professionnalisation progressive et la formation disciplinaire, assortie d'une carte nationale des formations garantissant l'égal accès de tous sur le territoire à la préparation des concours.

L'acquisition des compétences professionnelles doit progressivement se renforcer avec l'avancée dans le cursus universitaire.

- une année de fonctionnaire stagiaire post-concours qui comporte au moins un mi-temps pour la poursuite de la formation professionnelle,

- des garanties réelles sur le rôle, les fonctions et les moyens humains et financiers des IUFM dans la formation initiale et continue des futurs enseignants au sein des universités,

- la mise en place de dispositifs d'accompagnement financier renforcés et pérennes pour les étudiants afin de garantir la mixité sociale du recrutement des futurs enseignants,

- des modalités adaptées pour les candidats des PLP des disciplines professionnelles et les non titulaires (VAE, cycle préparatoire...).

Face à une situation qui semble aujourd'hui bloquée et à des arbitrages présentés comme définitifs, nous affirmons notre détermination à imposer par l'action des choix que le gouvernement nous refuse depuis 18 mois. Nous demandons que l'année scolaire en cours ne soit pas à nouveau gâchée par des bricolages successifs mais permette l'ouverture de réelles négociations. Si de profondes inflexions ne sont pas rapidement apportées au projet de réforme, le gouvernement prépare les conditions d'une situation explosive dans les universités et les établissements scolaires lors de la mise en œuvre de la réforme à la rentrée 2010.

Parce qu'enseigner est un métier qui s'apprend, les organisations signataires appellent à une journée nationale de mobilisation mardi 15 décembre dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur (notamment dans les IUFM) pouvant se traduire par des initiatives de grèves, des rassemblements, des assemblées générales de débat, des manifestations, afin de dénoncer le projet régressif du gouvernement pour la formation des enseignants et d'exiger une réforme répondant aux besoins du système éducatif, permettant une vraie formation professionnelle et garantissant une réelle élévation de la formation des futurs enseignants conforme aux attentes de la société.

#### **Signataires :**

- **UNEF**

- **FSU, SNES-FSU, SNUIPP-FSU, SNUEP-FSU, SNESUP-FSU, SNEP-FSU**

- **Fédération UNSA Educ, SE UNSA, Sup Recherche UNSA, A et I UNSA, SNPTES UNSA, SI.EN**

- **SGEN CFTD**

- **FERC Sup CGT, CGT Educ'Action**

- **FCPE**

- **UNL**

- **FIDL**

# BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

S  
N  
U  
I  
P  
P  
(FSU)  
95  
A  
D  
H  
E  
S  
I  
O  
N  
2  
0  
0  
9  
/  
2  
0  
1  
0

NOM : M. Mme. Mlle

Prénom :

COTISATIONS 2009/2010

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.

Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

**La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2010.**

Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COCHER LA CASE CORRESPONDANT  
À VOTRE SITUATION

échelon	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

AJOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- PE1 : 35,00 •  AE, AVS, EVS : 50,00 •
  - PE2, Retraités : 94,00 •  Mi temps : 75•
  - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
  - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :  
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise  
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).  
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)  
Je choisis le prélèvement reconductible

L'ADHESION AU SNUIPP COMPREND LE SERVICE DES PUBLICATIONS DÉPARTEMENTALES ET NATIONALES DU SNUIPP ET DE LA FSU.

## TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom  
adresse  
Code postal Ville

## COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet  
N° de compte Clé  
Date Signature

## AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR  
405.975

ORGANISME CREANCIER  
SNUipp Val d'Oise  
26 rue Francis Combe  
95014 CERGY CEDEX

## Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

**C'est décidé, je me syndique...**

**Sans syndicat pas d'informations...**

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.